



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Côte d'Ivoire

Question écrite n° 74476

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les atteintes aux droits de l'homme en Côte d'Ivoire. Au cours de l'année 2000, les forces de sécurité ont commis certaines des plus graves violations des droits de l'homme que le pays ait connues depuis trois décennies. Cinquante-sept corps de partisans de l'opposition ont ainsi été retrouvés dans un charnier à Youpougou et les enquêtes n'ont toujours pas abouti. Cette dégradation des droits de l'homme s'accompagne de nombreux cas de torture et de recours abusif à la force de la part des autorités publiques. Devant ce constat, il demande ce qu'il entend faire sur le plan international pour apaiser le climat de tension enveloppant le pays.

Texte de la réponse

Des violations des droits de l'homme ont accompagné en Côte d'Ivoire le retour à des institutions civiles élues. Selon les bilans officiels, près de trois cents personnes ont trouvé la mort lors des violences d'octobre et novembre 2000. La commission d'enquête internationale, constituée à la demande des autorités ivoiriennes, a imputé dans son rapport du 29 mai 2001 les violations des droits de l'homme, pour l'essentiel, aux forces militaires (garde présidentielle et gendarmerie). Le pouvoir politique n'est pas directement incriminé par cette commission, même s'il a la responsabilité de la mise en oeuvre de la réconciliation notamment à travers la recherche des responsabilités dans ces violences. La France a encouragé la recherche d'une réconciliation nationale. Au sein de l'Union européenne, des consultations ont été conduites au titre de l'article 96 de la convention de Cotonou. A l'issue de ces consultations, un certain nombre de conditions politiques, tenant à la recherche de la vérité et à la réconciliation, ont été posées à la reprise pleine et entière de la coopération européenne. Un forum pour la réconciliation nationale, auquel la France a apporté une aide matérielle, s'est ouvert le 9 octobre 2001 en présence du ministre délégué à la coopération et à la francophonie. En permettant à l'ensemble des forces vives de la nation d'exprimer leurs attentes, le forum a accompli un premier pas vers l'apaisement. De plus, la volonté exprimée par le Président Gbagbo de suivre ces recommandations répond aux attentes exprimées par la France et l'Union européenne. Certaines des recommandations du forum pour la réconciliation nationale ont connu un début de mise en oeuvre, en particulier dans le domaine des droits de l'homme : les autorités ivoiriennes ont décidé en mars 2002 la réouverture de toutes les procédures d'enquête sur les événements consécutifs aux élections d'octobre et de décembre 2000. Une cellule judiciaire composée de hauts magistrats qui se consacreront exclusivement à cette tâche a été mise en place. La France demeure vigilante sur toutes ces questions. Elle suivra la mise en oeuvre des mesures d'apaisement annoncées avec la plus grande attention.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74476

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1616

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2317